

DROIT A L'IMAGE ET AU SON

Je soussigné(e) M, Mme, Mlle.....

Domicilié(e) à.....

Représentant(e) légal(e) de l'enfant (pour les adhérents mineurs) :.....

Né(e) le :.....A :.....

Catégorie :.....

Si Karaté : Débutant(e) Gradé

Autorise N'autorise pas

Le Karaté Club Prinquelais Omnisport, 11 rue du pont souris 44260 Prinquiau
Conformément à la loi, article 9 du code civil sur « le droit à l'image et au son », et à l'article 212-2
du code de la propriété intellectuelle,

A utiliser les photographies, films et œuvres originales réalisés dans le cadre sportif (entraînement,
compétitions, animations du club), par les adhérents, pour les besoins éventuels :

- d'un reportage journalistique par presse écrite ou audiovisuelle
- d'une exposition pour un projet
- du site internet du club
- de la page Facebook du club

Le club s'engage à veiller à la qualité des organes de diffusion, au contenu des messages et au
traitement des documents utilisés.

Durée de la présente autorisation : **Saison 2019-2020**

Contrepartie : la présente autorisation de publication est consentie à titre gratuit.

Fait à :.....

Le :.....

Signature de la personne responsable